

# Iconi en pôle position dans la protection de la tortue

La jeune tortue qui a fait l'objet de tractations pendant toute la journée de vendredi 24 juillet, selon Rozenn Lescao, a été relâchée en fin d'après-midi sans intervention de la gendarmerie bien que la loi protège ces animaux. "Je vou-

lais éviter cela".

La tortue dont il s'agit est une "espèce très rare, en danger critique de disparition", a indiqué la chargée de mission de C3. D'après elle, c'est une tortue dite imbriquée " qui figure sur la

liste des espèces protégées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ou Union mondiale pour la nature.

LIRE PAGE 2

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# Iconi en pôle position dans la protection de la tortue

L'ADELEC, une association d'Iconi pour la défense et la protection de l'environnement, a dû jouer serré la semaine dernière en partenariat avec l'ONG britannique C3-Comores pour faire relâcher une tortue pêchée par un jeune de la ville.

"Notre satisfaction n'est pas du seul fait que le jeune pêcheur ait accepté de remettre l'animal à la mer", a déclaré visiblement satisfaite Rozenn Lescao qui travaille pour l'ONG mais c'est surtout par le "haut niveau de prise de conscience des habitants d'Iconi en matière de protection de la tortue", a-t-elle ajouté.

La jeune tortue qui a fait l'objet de tractations pendant toute la journée de vendredi 24 juillet, selon Rozenn Lescao, a été relâchée en fin d'après-midi sans intervention de la gendarmerie bien que la loi protège ces animaux. "Je voulais éviter cela".

La tortue dont il s'agit est une "espèce très rare, en danger critique de disparition", a indiqué la chargée de mission de C3. D'après elle, c'est une tortue dite imbriquée " qui figure sur la liste



des espèces protégées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ou Union mondiale pour la nature.

"J'ai été vivement impressionnée par les Iconiens qui ont tout fait pour que la jeune tortue soit remise en liberté". Rozenn Lescao qui connaît bien la réglementation comorienne dans la protection de la tortue s'est dite opposée à toute intervention de la police. "S'il était pour moi important de faire relâcher l'animal, a-t-elle dit, il demeurerait tout aussi indispensable que les gens comprennent l'enjeu : si non le lendemain, le même geste

se répèterait".

La tortue imbriquée se reproduit à partir de l'âge de 15 ans. Sa disparition le doit à la destruction de son habitat, les coraux dont elle se nourrit, mais aussi aux éponges et aux crustacés de plus en plus chassés.

La tortue imbriquée est très recherchée pour sa carapace, ses écailles étant utilisées dans l'artisanat notamment dans la fabrication des bijoux. Mais cette espèce est aussi chassée pour sa viande et ses œufs très prisés par les hommes.

Rozenn Lescao a précisé que le jeune pêcheur n'avait aucune intention de tuer la

tortue mais son souhait était de l'élever. "L'intention est bonne et louable", a dit Rozenn Lescao tout en soulignant la difficulté de réaliser cet objectif par le jeune "braconnier".

Les difficultés résident dans le fait de nourrir l'animal et lui assurer un habitat convenable. "Ce qui n'est pas évident", a souligné la fonctionnaire de C3 qui, pour appuyer ses propos, a rappelé : "d'ailleurs, en fin de journée, quand l'animal allait être relâché, il était déjà très affaibli par cette journée de captivité sans nourriture".

Mohamed Hassani